MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

1er JUIN 2026 – 19 H

CASERNE MUNICIPALE – 821, RUE PRINCIPALE

PRÉSENCES

Sont présents : Yvan Fecteau, Sylvie Gingras, Carole Comtois, Sylvio Larose, Kathy Auger et Martin Bourassa, conseillers, formant quorum sous la présidence de Jean Bernier, maire.

Assiste également à la séance : Mme Viviana Magazzu, directrice générale et greffière-trésorière.

1- <u>Ouverture de la séance</u>
1.1 Séance ordinaire du 1 er juin 2026

2026-06-086 – Ouverture de la séance

Il est proposé par Sylvio Larose et résolu d'ouvrir la séance ordinaire du 1er juin 2026 à 19 h.
Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2- <u>Mot de Bienvenue</u>
2.1 Mot du maire

3- <u>Ordre du jour</u>
3.1 Adoption de l'ordre du jour

2026-06-087 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yvan Fecteau et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants : 7.7 Mandat à Pro Gestion, 7.8 Madat à Grobec et 7.9 Demande de célébrant.
Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4- <u>Adoption et dispense de lecture</u>
4.1 procès-verbaux du 4 mai 2026

2026-06-088 – Procès-verbal du 4 mai 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026;

Il est proposé par Sylvio Larose et résolu d'adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5- <u>Suivis :</u>
5.1 suivis des comités

6- <u>Période de questions</u>

Questions des 21 citoyens présents.

7- <u>Administration générale</u>
7.1 Paiement # 14- Gesconov

2026-06-089 – Paiement no 14 – Gesconov

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'autoriser le paiement à Gesconov au montant de **82 869,81 $**.
Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.2 Embauche : Trésorière, animateurs camp de jour, écocentre, aide à la voirie et patrouille nautique.

Il est proposé par Kathy Auger et résolu d'embaucher Mme Julie Paris à titre de trésorière selon les conditions convenues.
Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Embauches du personnel saisonnier 2026

2026-06-091 – Embauches du personnel saisonnier 2026

Il est proposé par Kathy Auger et résolu de procéder aux embauches suivantes pour la saison estivale 2026 :

- Laurence Grégoire – animatrice en chef camp de jour
- Alex Mercier – animateur camp de jour
- Melyna Provencher – animatrice camp de jour
- Auriane Beauvais-Cardinal – animatrice camp de jour
- Azalée Giguère – animatrice camp de jour
- Azalée Lambert – animatrice camp de jour
- Crystel Drolet – animatrice camp de jour
- Florent Giguère – animateur camp de jour
- Mathilde Giguère – animatrice camp de jour
- Thomas Bourque – animateur camp de jour
- Mathis Baril – patrouilleur nautique
- Jake Fréchette – aide à la voirie et écocentre
- Lukas Joanette-Hamel – écocentre

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.3 Autorisation de délivrer des constats d'infraction au nom du DPCP

2026-06-092 – Autorisation de délivrer des constats d'infraction au nom du DPCP

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer l'application de ses règlements municipaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser certaines personnes à délivrer des constats d'infraction pour et au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales;

Il est proposé par Carole Comtois ET RÉSOLU d'autoriser les patrouilleurs nautiques ainsi que toute autre personne désignée par résolution du conseil à délivrer des constats d'infraction pour l'application des règlements municipaux relevant de leur compétence, conformément aux dispositions légales applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.4 Permanence à la voirie

2026-06-093 –Octroi de la permanence à M. Alexandre Dénommé

Attendu que M. Alexandre Dénommé occupe le poste de journalier auprès de la Municipalité de Saint-Ferdinand;

Attendu que M. Dénommé a complété avec succès sa période de probation;

Attendu que son rendement, son professionnalisme et son travail ont donné entière satisfaction à la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Sylvio Larose et résolu d'accorder la permanence à M. Alexandre Dénommé à compter du 5 juin 2026, conformément aux conditions de travail applicables à son poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.5 Autorisation pour dépôt d'une demande PAFIRSPA

2026-06-094- Autorisation pour dépôt d'une demande PAFIRSPA

Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

ATTENDU QUE ce programme vise à soutenir la réalisation de projets d'infrastructures récréatives, sportives et de plein air au bénéfice de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité juge opportun de présenter un projet admissible dans le cadre de ce programme;

En conséquence, il est proposé par Martin Bourassa et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Ferdinand autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet Multisports;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités, critères et exigences du programme;

QUE la Municipalité assume sa part des coûts admissibles ainsi que tout dépassement de coûts pouvant être associé à la réalisation du projet;

QUE Mme Viviana Magazzu, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette demande d'aide financière ainsi qu'à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.6 Achat de balises piétonnières

2026-06-095- Achat de balises piétonnières

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand désire améliorer la sécurité des piétons aux traverses situées sur son territoire;

Attendu que l'installation de balises piétonnières contribue à accroître la visibilité des passages pour piétons et à sensibiliser les automobilistes;

Attendu que la Municipalité a reçu une offre de prix pour l'acquisition de balises piétonnières;

En conséquence, il est proposé par Yvan Fecteau et résolu d'autoriser l'achat de balises piétonnières pour un montant maximal de 5 000.00 $ plus taxes (ou taxes incluses, selon le cas).

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.7 Mandat à Pro Gestion – diagnostic organisationnel

2026-06-096- Mandat à Pro Gestion

Il est proposé par Carole Comtois et résolu de mandater Pro Gestion pour un montant maximal de **13 505,00 $ plus taxes**.
Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7.8 Mandat à GROBEC – gestion de la berce du Caucase

2026-06-097- Mandat à GROBEC

Il est proposé par Carole Comtois et résolu de mandater GROBEC pour un montant de **9 670,70 $ taxes incluses**.
Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2026-06-098-Désignation du maire à titre de célébrant de mariages et d'unions civiles

Attendu que les articles 366 et suivants du Code civil du Québec permettent au maire d'une municipalité d'être désigné comme célébrant compétent pour célébrer des mariages et des unions civiles;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite offrir ce service à ses citoyens;

Attendu que M. Jean Bernier, maire de la Municipalité de Saint-Ferdinand, consent à agir à titre de célébrant de mariages et d'unions civiles;

En conséquence, il est proposé par Yvan Fecteau et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Ferdinand désigne M. Jean Bernier, maire, à titre de célébrant compétent pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ferdinand;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires auprès du ministère de la Justice du Québec afin d'obtenir la désignation officielle requise;

QUE cette désignation entre en vigueur dès son approbation par l'autorité compétente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

8- Administration financière

8.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses –mai 2026

La greffière-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses de mai 2026

8.2 Présentation des comptes

2026-06-099-Présentation des comptes

APPROBATION ET PAIEMENT DES COMPTES

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été remise aux membres du conseil;

Il est proposé par Yvan Fecteau ET RÉSOLU d'approuver les comptes à payer pour la période se terminant le 31 mai 2026 et d'autoriser leur paiement pour un montant total de **1 206 207.37**$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9- Loisirs et culture

10- Urbanisme

10.1 Dérogation mineure- 972 rue Principale

2026-06-100- Dérogation mineure- 972 rue Principale

ATTENDU QUE Mme Nathalie Paquet et M. Christian Perron ont déposé une demande

de dérogation mineure concernant la propriété située au 972, rue Principale, lot 6 235 978 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser la construction d'un garage attaché à une distance de 1,05 mètre de la ligne de propriété, alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 2,00 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande et formulé sa recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis public a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que toute personne intéressée a eu l'occasion de se faire entendre relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Kathy Auger,

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure présentée par Mme Nathalie Paquet et M. Christian Perron relativement à la propriété située au 972, rue Principale, lot 6 235 978, afin d'autoriser la construction d'un garage attaché à une distance minimale de 1,05 mètre de la ligne de propriété, malgré l'exigence réglementaire de 2,00 mètres prévue au règlement de zonage en vigueur.

11- Période de questions

12- Levée de l'assemblée

12.1 Levée de la séance ordinaire du 1er juin 2026

2026-06-101- Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par Martin Bourassa et résolu de lever la séance à 20h18.
Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté